

**COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 21 septembre 2023  
Délibération n°9

L'An deux mille vingt-trois le vingt et un septembre à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le quinze septembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Etaient présents** : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - GRANET Alice - MOUTIER Gérard - HERMITTE Jean-Pierre - KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - VIESSANT Céline - JEANNE Virginie - MOUGIN Rémi - VERNET Laurent – PRAT Christelle – GIRAUD Matthieu

**Absents** : ALDEBERT Gérard (excusé)

**Procurations** : MOSSO Véronique à VERNET Laurent

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2023 AU TITRE DE L'ENVELOPPE CANTONALE**

Madame le maire indique que le programme 2023 des travaux de voirie vient d'être attribué

Madame le maire rappelle que ce programme prévoit notamment :

- Le remplacement de caniveaux et la reprise partielle d'enrobés dans les secteurs Vie Peyrue / impasse des réservoirs, chemin du Pré du Sande / route du Sarret, le Poët / route de la Lauza à Pelvoux, pour un montant estimatif de 35 015.00 € HT (42 018.00 € TTC).
- Le remplacement de caniveaux et la reprise partielle d'enrobés dans le secteur chemin du Serre / chemin de la Blanche / rue de la Plate à Puy-Aillaud, pour un montant estimatif de 20 832.00 € HT (24 998.40 € TTC) ;

Soit un montant total de travaux de 55 847.00 € HT (67 016.40 € TTC).

Madame le maire expose que ces travaux sont éligibles au titre de l'enveloppe « Aides aux communes : voirie communale » attribuée aux cantons par le Département des Hautes-Alpes, à hauteur maximale de 50 % du montant prévisionnel hors taxes des travaux.

La subvention demandée au Département pour l'année 2023 s'élève à 16 754.10 €, soit 30% du montant prévisionnel hors taxes des travaux, selon le plan de financement figurant en page suivante :

| Travaux de voirie / programme 2023    |                    |  |                    |
|---------------------------------------|--------------------|--|--------------------|
| DEPENSES                              |                    | RECETTES   |                    |
| Nature                                | Montant HT         | Nature   | Montant            |
| Travaux de voirie /<br>programme 2023 | 55 847.00 €        | Département des Hautes-Alpes<br>Programme voirie communale<br>2023<br>30 % | 16 754.10 €        |
|                                       |                    | Autofinancement<br>commune de VALLOUISE-<br>PELVOUX<br>70 %                | 39 092.90 €        |
| <b>TOTAL HT</b>                       | <b>55 847.00 €</b> | <b>TOTAL</b>   | <b>55 847.00 €</b> |

**Vu** l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **Sollicite** une subvention de 16 754.10 € auprès du Département des Hautes-Alpes, au titre de l'enveloppe 2023 du dispositif « Aides aux communes : voirie communale » ;
- **Dit** que les dépenses relatives à ces travaux sont inscrites au BP 2023 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Le maire**  
Gaëlle MOREAU



**La secrétaire de séance**  
FISCHER Maryline

